

Canton de PONT-DE-VEYLE

**Commune de
CRUZILLES-LÈS-MÉPILLAT**

Nombre de Conseillers en exercice : 14
Nombre de Conseillers présents : 11
Date de la Convocation : 9/12/16
Date d'affichage : 9/12/16

Compte rendu sommaire du Conseil Municipal
Séance du 14 décembre 2016

L'an deux mil seize et le quatorze décembre, à vingt et une heure trente, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur LAY Christian, Maire.

Étaient présents aux côtés de Monsieur LAY Christian : Mmes TROUWAERT Claudine, BOURDIN Mireille, GUENOT-QUERMEL Véronique, PONCET Ghislaine, Mme LANTELME Laure et Mrs PONCET Alain, HYVERNAT Georges-Laurent, BOYER Dominique, MANIGAND Frédéric et GONNARD Pierre.

Étaient excusés ; Mme CHABANNE Pascale ayant donné pouvoir à M. LAY Christian, Mme ETOURNAY-BOULARD Anne-Marie et M. JAUSSAUD Florimond.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du C.G.C.T., M. PONCET Alain a été élu secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- Compte rendu des réunions : Communauté de Communes,
Syndicats locaux,
Commission Communales
- Délégation communautaire au 1^{er} janvier 2017
- Présentation du CRC concernant le SIEA
- Présentation du RPQS de l'eau de l'année 2015
- Modifications statutaires du SRTC
- Démarche AGENDA 21
- Préparation des vœux de la municipalité
- Questions diverses

* Compte-rendu de réunions

Communauté de Communes :

Conseil Communautaire de la Communauté de Commune du Canton de Pont-de-Veyle : M. Alain PONCET, 1^{er} adjoint Conseiller Municipal, délégué à la Communauté de Communes, expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Conseil Communautaire qui a eu lieu le 28 novembre 2016 à Bey et dont l'ordre du jour était le suivant :

- DM n°3 ; au budget général, en section de fonctionnement, des dépenses sont ajoutées pour régulariser des écritures d'amortissement d'études et pour le remplacement d'un agent en arrêt maladie et de deux techniciens. En section d'investissement, des crédits sont ouverts pour l'opération « 21-Tennis couvert » à Crottet, Au budget annexe, des crédits sont ouverts pour l'achat de deux mobil homes et d'un nid à la base de loisirs.
- Créances irrécouvrables ; des crédits sont réduits pour admission en non valeur de créances concernant les ordures ménagères.
- Fonds de concours pour l'aide à l'investissement des communes membres ; il est proposé l'octroi d'une aide à l'investissement pour une enveloppe de 350 000 euros pour 2017 dont 87 375 euros pour notre commune,
- Approbation de la modification n°3 du PLU de Crottet et vente d'un terrain en zone d'activités à Laiz à la SCI LA CIREME 2,
- Renouvellement avec la MSA de la convention de service pour le relais assistantes maternelles,
- Conclusion de la convention locale de la Maison de services au public de la Communauté de Communes du Canton de Pont-de-Veyle avec Pôle Emploi, la MSA, la CAF et la CPAM,
- Engagement du 2^{ème} programme de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif ; une cinquantaine d'installations ont été réhabilitées lors du 1^{er} programme,
- Convention d'adhésion au CNAS pour les agents de la communauté de communes.

Syndicat locaux :

Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne : M. Georges-Laurent HYVERNAT, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat des rivières des territoires de Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui a eu lieu le 7 décembre 2016 à Chatillon-sur-Chalaronne et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Délibération modificative ; le budget pour 2017 est revu à la baisse,
- Nécessité d'un emprunt de 190 000€ pour des dépenses d'investissement,
- Ouverture d'une ligne de trésorerie,
- Renouvellement du contrat d'entretien,
- Point sur les études en cours.

Syndicat Mixte Veyle Vivante : M. Georges-Laurent HYVERNAT, 2^{ème} adjoint Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Mixte Veyle Vivante expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au dernier Comité syndical qui a eu lieu le 13 décembre 2016 à Neuville-Les-Dames et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Point sur les travaux réalisés ; continuité hydraulique pour les rivières et curage de l'étang de Dompierre-sur-Veyle,
- Présentation du Budget Primitif 2017,
- GEMAPI : mise en œuvre et adhésion des communes.

Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne : M. Frédéric MANIGAND, Conseiller Municipal, délégué au Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne expose au Conseil Municipal les éléments relatifs au comité qui s'est tenu le 13 décembre 2016 à Bey et dont l'ordre du jour appelait les points suivants :

- Point sur les travaux en cours ; 390 476€ ont déjà été réalisés,
- Achat de terrain à Crottet pour les futurs puits de captage ; environ 8 hectares ont été acquis,
- Convention Santé et Sécurité au travail,
- Etat des impayés ; un listing des différents impayés a été réalisé et ce par commune et sera transmis à chacune d'elle (environ 16 200€ d'impayés).

Commissions communales :

Commission Voirie – Chemins – Assainissement :

- Le faucardage des lagunes de la lagune a été réalisé avec l'aide de bénévoles ; merci à eux.

Aménagement du terrain de jeux multisports à la salle polyvalente :

- Un point sur les travaux d'aménagement du city stade a été réalisé avec les entreprises retenues (TRANSALP et GUINOT) ; ces derniers devraient débuter fin janvier 2017 pour être opérationnels au printemps 2017.

* Délégation communautaire au 1^{er} janvier 2017

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal l'arrêté préfectoral du 30 mars 2016 fixant le périmètre de fusion des intercommunalités et fait part à ce même Conseil de l'arrêté préfectoral du 8 décembre 2016 prononçant la fusion des communautés de communes du Canton de Pont-de-Veyle et des Bords de Veyle au 1^{er} janvier 2017 et fixant en outre le nom de la nouvelle commune de communes créée (Communauté de Communes de la Veyle), le siège de cette dernière au 63 Grande Rue – 01290 – PONT-DE-VEYLE et ses diverses compétences. ; notre commune ayant un siège, sera représentée par M. Le Maire.

* Présentation du rapport de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du SIEA

M. Le Maire fait part au Conseil Municipal du rapport établi par la Chambre Régionale des Comptes (CRC) sur la gestion du Syndicat Intercommunal d'énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il précise que ce rapport porte sur les exercices 2009 à 2014 et qu'il a été réalisé, pour l'essentiel, en 2015. Ce rapport relève les points suivants, à savoir ;

- la CRC estime que le réseau du SIEA utilise une technologie « non mature »,
- la CRC s'étend longuement sur les difficultés que le SIEA a rencontrées dans ses relations avec Orange et pour la mise à niveau,
- la CRC met en doute la « rentabilité » du projet du SIEA et critique un endettement excessif qui mettrait en danger l'équilibre financier du SIEA,
- la CRC met en doute la gouvernance et la gestion des ressources humaines au sein du SIEA.

M. Le Maire propose d'émettre l'avis ci-après ;

L'ensemble du rapport ainsi que les éléments de la dernière assemblée du SIEA ont été adressés aux Conseillers Municipaux. Un débat sur ces éléments a fait apparaître les points suivants :

- Le syndicat a amené « un plus » au cours des années passées en développant la fibre qui a permis à de nombreux industriels et particuliers d'avoir accès au très haut débit. Le Conseil Municipal estime qu'il faut continuer dans ce registre même s'il faut redéfinir « jusqu'où il faut aller dans la distribution ».

Il faut constater que le syndicat a agi dans un esprit de service public « pour tous et partout » le mettant en difficulté face à des opérateurs ayant malheureusement abandonné cet esprit. Nous défendons l'idée d'un service public et, en ce sens, l'état a aussi une responsabilité.

- La gestion des ressources humaines ; au vue des éléments apportés par le rapport, il est clair qu'il faille améliorer cette gestion. L'esprit « d'entre-soi » qui a existé doit cesser immédiatement. S'il y a prescription de faute, la justice doit s'en saisir. Le Conseil n'est pas compétent pour le faire mais s'associera à toute action collective qui se mettrait éventuellement en place et qui serait capable de qualifier une ou des éventuelles fautes.
Le Conseil estime qu'il serait peut-être opportun de mettre en place une forme d'autorité indépendante capable de suivre particulièrement cet aspect des choses.
- En ce qui concerne l'avenir, le Conseil a pris acte que la question avait son importance. Il estime qu'un plan financier jusqu'en 2046 doit être retravaillé. Pour assurer un climat de confiance, en particulier de la part des banquiers, il est souhaitable que ce plan soit élaboré dans le cadre d'une gouvernance renouvelée associant d'avantage les bénéficiaires de la fibre (collectivités, particuliers, industriels...).

Le Conseil Municipal est bien conscient qu'il a, par la voie de ses délégués, approuvé les décisions prises jusqu'ici mais estime qu'une AG à 400 personnes n'est plus le format adapté. Il souhaite une manière de faire permettant une meilleure prise de parole des élus.

* Rapport annuel 2015 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable

M. Le Maire présente au Conseil Municipal le rapport annuel sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable effectué par le Syndicat Intercommunal des Eaux Veyle Chalaronne pour l'exercice 2015 ;

- Présentation du syndicat ; il a été créé en avril 1947, a son siège en mairie de Garnerans et ses bureaux en mairie de Laiz. Le service de l'eau du syndicat (14 946 habitants répartis sur 14 communes) est délégué à la Lyonnaises des Eaux dans le cadre d'un contrat d'affermage,
 - La société fermière est la Lyonnaise des Eaux (LDE) dont le contrat d'affermage a été renouvelé le 31 mars 2012 pour 10 années,
 - Quelques chiffres clefs ;
 - 6 989 clients au 31/12/2015, soit une hausse de 1,35 % par rapport à 2014,
 - 1 016 270 m³ d'eau de pompés,
 - 777 654 m³ de volume consommé soit en moyenne 108m³ par abonné et par an,
 - 238 616 m³ de perte du aux fuites, casses ... soit un rendement de 76,5%,
 - Prix de l'eau pour 120 m³ au 01/01/2015 = 268,77 €
 - Prix de l'eau pour 120 m³ au 01/01/2016 = 268,41 €
 - 6 réservoirs, 1 zone de captage à Challes,
 - 313,5 km de longueur de réseau au 31/12/2015, soit une hausse de 1,50 km,
 - La qualité de l'eau distribuée respecte à 100% pour la qualité bactériologique et 90% pour la qualité physicochimique,
 - Présentation des perspectives pour les années à venir ; renforcer le renouvellement des canalisations en respectant les priorités de l'étude patrimoniale, achever la procédure d'acquisition du site de Crottet et pérenniser le service de l'eau du syndicat par rapport à la loi NOTRe.

M. Le Maire précise que ce rapport est consultable en mairie.

* Modification des statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne

VU l'arrêté préfectoral du 16 novembre 2007, fixant le périmètre du syndicat ;

Vu l'arrêté préfectoral du 27 février 2013, fixant les statuts ;

VU la délibération n°16.13 adoptée par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne en date du 5 octobre 2016 ;

M. Le Maire expose à l'assemblée que le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne a modifié ses statuts lors de son comité syndical du 5/10/2016.

Les modifications portent :

- Sur la liste des membres :

1- Suite à la prise de la compétence GEMAPI par la communauté de communes Dombes Saône Vallée au 1/01/2016, cette dernière prend la place de la commune d'Ambérieux-en-Dombes

2- Les communes de St Didier et Thoisse y ayant émis le souhait de transférer les actions menées sur le bassin versant de la Chalaronne à la CC Val de Saône Chalaronne, cette dernière se substitue également aux communes de St Didier et Thoisse y pour le bassin versant de la Chalaronne.

- Sur le libellé de ses compétences.

Les compétences du SRTC reposaient sur les objectifs et les actions inscrites au contrat de rivière. Les modifications de libellées de compétences apportées permettent de mettre les statuts en correspondance avec les missions que porte le syndicat plutôt que de les laisser associer aux objectifs du contrat. Ce travail de réécriture du libellé des missions, s'est appuyé sur l'article L211-7 du code de l'environnement et une note de la DREAL de bassin.

M. Le Maire invite donc le Conseil à délibérer sur ces modifications statutaires et à prendre acte des changements intervenus dans la composition des collectivités membres du SRTC et dans la rédaction du libellé de ses compétences.

Il précise :

- que le syndicat a adopté cette délibération à l'unanimité lors de son comité syndical du 5 octobre 2016,

- que les collectivités adhérentes disposent de 3 mois pour se prononcer sur cette modification de statuts à compter de la notification de la délibération par le Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne. Cette dernière ne sera acceptée par le Préfet que si la majorité qualifiée des voix s'est exprimée en faveur de ces changements.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **ACCEPTTE** les nouveaux statuts du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne,

➤ **DONNE POUVOIR** à M. Le Maire pour exécuter et transmettre la présente délibération à la Présidente du Syndicat des Rivières des Territoires de Chalaronne.

* Démarche Agenda 21

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la dernière réunion concernant l'opération « Agenda 21 » ; cinq axes de travail ont été proposés et des groupes de travail ont été constitué.

Les axes de travail sont les suivants ;

- Fiche n°1 – Energie, MP, changement climatique
- Fiche n°2 – Eau, rejets, déchets, biodiversité, milieu naturel
- Fiche n°3 – Epanouissement des êtres humains
- Fiche n°4 - Cohésion sociale, solidarité, territoire et générations
- Fiche n°5 – Dynamique modes de production et de consommation.

M. Le Maire précise que d'ici janvier 2017 les personnes intéressées par la démarche se seront placées dans les différents groupes de travail et qu'un blog sera créé.

M. Le Maire propose la création d'un poste en service civique qui permettrait la coordination entre les acteurs et la concrétisation des actions des différents groupes.

Une prochaine réunion est fixée au 13 janvier prochain à 20h à la mairie.

* Redevance pour occupation du domaine public par Orange

M. Le Maire expose au Conseil Municipal que la facturation de la commune à Orange pour l'occupation du domaine public par cette dernière a été réalisée sur les bases des linéaires fournies par le SIEA.

Il ajoute que Orange conteste cette facturation et refuse de verser l'indemnisation prévue ; pour répondre à cette contestation, M. Le Maire précise qu'il a demandé à cette dernière de bien vouloir nous communiquer un relevé du linéaire correspondant à son occupation du domaine publique mais à ce jour la société Orange n'a toujours rien transmis.

Afin de régulariser comptablement la situation, il précise que, suite à un entretien à ce sujet avec M. Le Trésorier, les opérations ci-après devront être réalisées ;

- Un mandat annulatif pour la facturation des années 2012 et 2013 réalisée sur la base du SIEA,
- Un titre de recette pour la facturation des années 2012 à 2015 sur la base des données de Orange,
- Lancement par le percepteur d'un contentieux à l'égard de Orange pour les années 2010 et 2011.

De plus, M. Le Maire précise qu'à ce jour, aucune formalité n'a été mise en place en ce qui concerne les interventions de Orange lors de dégradations sur le réseau ; il propose qu'à ce sujet, ces interventions soient balisées et facturées à la hauteur de 150 euros.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

➤ **ACCEPTTE** que les interventions par Orange lors de dégradations sur le réseau soient balisées et facturées et ce à hauteur de 150 euros par intervention,

➤ **DONNE** tous pouvoirs à M. Le Maire pour effectuer les démarches nécessaires à la réalisation de ce projet et pour signer tous documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

* Décisions modificatives Budget Principal

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la réunion avec M. Le Trésorier, ce dernier indique que l'opération n°145 – Modernisation de l'Eclairage Public réalisée fin 2015 doit faire l'objet d'un amortissement sur l'exercice 2016.

Pour ce faire, il convient de prévoir au budget les crédits nécessaires, à savoir 6300,00 euros au compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

BUDGET COMMUNAL : M 14

Compte - Chapitre Opération	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section de fonctionnement			
Dépenses			
D - 6811	Dotation aux amortissements		6 300,00 €
D - 023	Virement à la section d'investissement	6 300,00 €	
TOTAL		6 300,00 €	6 300,00 €
Section d'investissement			
Dépenses			
R - 28041382 Opération 145	Autre matériel et outillage Matériel et outillage technique		6 300,00 €
R - 021	Virement de la section de fonctionnement	6 300,00 €	
TOTAL		6 300,00 €	6 300,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

* Décisions modificatives Budget Photovoltaïque

M. Le Maire précise au Conseil Municipal que suite à la réunion avec M. Le Trésorier, ce dernier indique que pour permettre l'amortissement de l'opération n°100 – Tuile Photovoltaïque, il convient de prévoir au budget des crédits supplémentaires, à savoir 15,00 euros au compte 6811 « dotations aux amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles ».

BUDGET PHOTOVOLTAÏQUE : M 4

Compte - Chapitre Opération	Désignation	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Section d'investissement			
Dépenses			
D – 6811 Hors opération	Dotation aux amortissements		15,00 €
D – 615 Hors opération	Entretien et réparation	15,00 €	
TOTAL		15,00 €	15,00 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents,

- **AUTORISE** le Maire à procéder aux virements et ouvertures de crédits selon le tableau ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer la présente délibération.

*** Vœux de la Municipalité**

M. Le Maire rappelle au Conseil Municipal la date des vœux le samedi 7 janvier 2017 à 18h30 à la Salle Polyvalente.

*** Questions diverses**

Hangar en face de la Salle Polyvalente : M. Le Maire expose en Conseil Municipal qu'au regard de la libération par l'exploitant actuel de l'occupation du hangar situé en face de la salle polyvalente, une opportunité de location de ce dernier pour les besoins de la commune est à réfléchir.

Bulletin Municipal : M. Le Maire expose en Conseil Municipal qu'une consultation a été réalisée en ce qui concerne l'impression du bulletin municipal ; il précise qu'au regard des propositions qui ont été faites, cette mission sera confiée à l'actuelle imprimeur étant l'Imprimerie Multitude et ce pour un montant de 2 800,00 euros pour 500 exemplaires.

La date prévisionnelle du prochain Conseil Municipal est fixée au 26 janvier 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h30.

Fait à Cruzilles-Lès-Mépillat,
Le 14 décembre 2017

Le Maire,
Christian LAY

